



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-16

L'an deux mille douze,
Le 10 juillet, à Metz

Date de convocation	29 mai 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN (qui a reçu pouvoir de Jean-François THOMAS)
M. Daniel COURTAUX
M. Sylvain DALLA-ROSA
M. André DEGUIS
M. Olivier GUCKERT
M. André JANNOT
M. Jean SANVOISIN
M. Simon LECLERC
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIET
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Daniel TOURNAY
M. Jean-Bernard THOUVENOT
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF
M. Bernard CUNIN

Résultat du vote

A l'unanimité



Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-16

Objet de la délibération :

Durée des amortissements

Le comité syndical décide de fixer les durées d'amortissement suivantes :

- Equipements pour le local technique : 5 ans
- Barrage mobile : 10 ans

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY